

ECE/BELGRADE.CONF/2007/1/Rev.1

ENVIRONMENT FOR EUROPE
UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE
ОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫ
ЖИВОТНА СРЕДИНА ЗА ЕВРОПУ

Belgrade, 10-12 octobre 2007



SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

“UN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPE”

BELGRADE (SERBIE)

10-12 octobre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CONFÉRENCE



NATIONS UNIES



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/BELGRADE.CONF/2007/1/Rev.1
26 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Sixième Conférence ministérielle
«Un environnement pour l'Europe»
Belgrade, 10-12 octobre 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CONFÉRENCE¹

qui se tiendra au Sava Center, à Belgrade,
et s'ouvrira le mercredi 10 octobre 2007, à 9 heures

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture officielle de la Conférence et adoption de l'ordre du jour.
2. Évaluation et mise en œuvre:
 - a) État de l'environnement et surveillance et évaluation;
 - b) Mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et conclusions des études de performance environnementale de la CEE.
3. Séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable²

¹ Le présent document est soumis à la date indiquée ci-dessus car il a été établi à la suite des débats de la cinquième réunion du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires (WGSO), tenue à Genève, le 29 août 2007, en vue de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

² Cette séance conjointe réunira les ministres de l'environnement et de l'éducation des États membres qui ont adopté la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable à Vilnius (mars 2005) et d'autres États membres intéressés.

4. Diversité biologique³.
5. Renforcement des capacités:
 - a) Progrès et perspectives de la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de l'Initiative concernant le développement durable en Asie centrale;
 - b) Perspectives de l'Europe du Sud-Est.
6. Partenariats:
 - a) Politiques environnementales et compétitivité internationale: peut-on s'offrir un meilleur environnement?
 - b) Financement dans le domaine de l'environnement et partenariats de soutien à la mise en œuvre des politiques et programmes environnementaux.
7. L'avenir du processus.
8. Clôture de la Conférence.

II. ANNOTATIONS

Mercredi 10 octobre 2007

Point 1. Ouverture officielle de la Conférence et adoption de l'ordre du jour

Séance plénière, 9 heures-10 heures

1. Un représentant de haut rang de la Serbie ouvrira la Conférence, qui adoptera ensuite son ordre du jour provisoire.

Documents de catégorie I⁴

*Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/1/Rev.1)*

*Récapitulatif des résumés: documents pour suite à donner
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/5)*

Recueil de résumés des documents d'information (ECE/BELGRADE.CONF/2007/6)

³ Cette question fera l'objet d'une table ronde, qui réunira des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG), des ministres d'États membres intéressés aux travaux du Conseil pour la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP) et de l'ECO-Forum européen.

⁴ Documents destinés aux ministres pour suite à donner (décision de signer, d'entériner, d'approuver, d'adopter ou d'examiner) présentés par l'intermédiaire du Groupe de travail de hauts fonctionnaires et entérinés par celui-ci (ECE/CEP/AC.11/2006/5, sect. II).

Point 2. Évaluation et mise en œuvre

a) État de l'environnement et surveillance et évaluation

Séance plénière, 10 heures-11 h 30

2. La séance débutera par les observations liminaires du Président de la Conférence (cinq minutes maximum). Cette séance aura pour objet de préparer le terrain pour la suite de la Conférence. L'état actuel de l'environnement en Europe, les évolutions essentielles et les principaux domaines de réussite ou de préoccupation seront décrits dans la présentation par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) de son quatrième rapport paneuropéen d'évaluation de l'état de l'environnement (évaluation de Belgrade) (quinze minutes maximum), suivie d'allocutions liminaires de ministres et de représentants de haut rang (cinq minutes maximum par allocution).
3. Les allocutions liminaires seront suivies d'un débat⁵ (trois minutes maximum par intervention) sur les principales conclusions du rapport de Belgrade et le rôle de la surveillance et de l'évaluation dans l'élaboration des politiques environnementales.
4. La Conférence voudra peut-être prendre une décision au sujet de la préparation de la prochaine évaluation paneuropéenne ainsi qu'approuver les recommandations et directives présentées au titre de ce point subsidiaire de l'ordre du jour.

Documents de catégorie I

*L'environnement en Europe: quatrième rapport d'évaluation, avec résumé
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/10)*

*La surveillance et l'évaluation comme outils efficaces de la politique environnementale
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/11)*

- *Recommandations aux gouvernements des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour l'application d'indicateurs environnementaux et l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/11/Add.1)*
- *Directives sur le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/11/Add.2)*

Documents de catégorie II⁶

*Indicateurs environnementaux et rapports d'évaluation établis sur la base d'indicateurs:
Europe orientale, Caucase et Asie centrale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/6)*

⁵ La liste des orateurs sera ouverte le 3 septembre 2007.

⁶ Documents d'information (documents à but informatif ou analytique se rapportant directement à l'ordre du jour de la Conférence), présentés par l'intermédiaire du Groupe de travail de hauts fonctionnaires.

*Évaluation des eaux transfrontières dans la région de la CEE
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/1)*

Surveiller les priorités: adapter les cibles définies dans la Déclaration du Millénaire et les indicateurs de la préservation à long terme de l'environnement aux conditions locales en Europe et en Asie centrale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/7)

b) Mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et conclusions des études de performance environnementale de la CEE

Séance plénière, 11 h 30-13 heures

5. Cette séance débutera par les observations liminaires d'un président, suivies d'allocutions liminaires de ministres sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (AME) et les études de performance environnementale (cinq minutes maximum par allocution). Le débat sera ensuite ouvert sur ces deux questions (trois minutes maximum par intervention).

6. La Conférence sera appelée à approuver les recommandations figurant dans les deux documents examinés.

Documents de catégorie I

*Application des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/12)*

Des intentions aux actes: éliminer les blocages. L'application des politiques de l'environnement: principaux problèmes mis en évidence par le programme de la CEE pour l'étude de la performance environnementale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/13 et Add.1)

Documents de catégorie II

Difficultés et possibilités associées à la pollution accidentelle des eaux, la responsabilité civile et l'indemnisation à l'échelle transfrontière – état d'avancement de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/2)

Lutter contre la pollution atmosphérique à l'échelle régionale, hémisphérique et mondiale: possibilités offertes par la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/8)

SÉANCES SPÉCIALES

Point 3. Séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable

Séance plénière, 14 h 30-16 h 30

7. Cette séance (sur le thème «Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche à suivre») réunira les ministres de l'environnement et de l'éducation des pays qui ont adopté la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) à Vilnius (mars 2005) et d'autres États membres intéressés. La séance sera présidée par le pays qui dirige les travaux du Comité directeur de la CEE sur l'EDD.

8. La séance débutera par une allocution de bienvenue du Ministre serbe de l'éducation (cinq minutes maximum) suivie des observations liminaires du Président (cinq minutes maximum). Des allocutions liminaires seront prononcées par les ministres de l'éducation et de l'environnement et par un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (cinq minutes maximum par allocution). Les principales conclusions du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'EDD seront ensuite présentées (dix minutes maximum).

9. Les représentants seront invités à engager un débat interactif (trois minutes maximum par intervention). Ils seront appelés à examiner les principaux sujets de préoccupation concernant la mise en œuvre des phases II et III de la Stratégie pour l'EDD en concentrant leurs interventions sur les réalisations, les difficultés et les mesures à prendre à l'avenir pour atteindre les six objectifs énoncés dans cette stratégie.

10. Les ministres voudront peut-être statuer sur l'orientation stratégique à adopter pour la poursuite du processus après la Conférence et adopter une déclaration sur l'EDD.

Document de catégorie I

Projet de déclaration des ministres de l'éducation et de l'environnement de la région de la CEE concernant l'éducation en vue du développement durable (ECE/BELGRADE.CONF/2007/14)

Documents de catégorie II

Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche à suivre: premier rapport intérimaire sur l'application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/3 et Add.1)

Bonnes pratiques en matière d'éducation en vue du développement durable dans la région de la CEE (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/9)

Point 4. Diversité biologique

Table ronde, 16 h 30-18 h 30

11. Cette séance prendra la forme d'une table ronde réunissant les ministres qui participent au processus de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère et des représentants d'ONG et s'articulera autour d'allocutions traitant des thèmes essentiels de la Résolution de Kiev sur la biodiversité. Les enseignements tirés de la mise en œuvre réussie d'activités régionales, sous-régionales, nationales et locales seront portés à la connaissance des parties prenantes, notamment des autorités nationales, régionales et locales, des ONG et réseaux de défense de l'environnement, des agriculteurs, des propriétaires terriens et des organisations forestières privées. La table ronde aboutira à la formulation de recommandations en vue de soutenir le suivi de la Résolution de Kiev sur la biodiversité et la réalisation par les pays participants de l'objectif fixé pour 2010.

12. La table ronde débutera par les observations liminaires de deux présidents (cinq minutes maximum par observation), suivies de l'allocution liminaire d'un invité spécial sur les enjeux du XXI^e siècle: protéger la nature dans un contexte de changement climatique mondial (dix minutes maximum) et des allocutions liminaires de deux ministres (cinq minutes maximum par allocution).
13. Ensuite, une table ronde s'engagera sur le thème «Gérer la diversité biologique en vue d'assurer le bien-être de l'humanité au XXI^e siècle» (cinq minutes maximum par intervention). Une deuxième table ronde sur le thème «La société dans la nature, la nature dans la société» commencera par une allocution liminaire du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (cinq minutes maximum), suivie d'un débat (trois minutes maximum par intervention).
14. Puis la parole sera donnée aux participants pour un débat interactif (trois minutes maximum par intervention).
15. La Conférence sera appelée à adopter une déclaration sur la biodiversité.
16. La séance sur la diversité biologique sera clôturée par le lancement d'une initiative associant plusieurs parties prenantes qui débutera par l'allocution liminaire d'un ministre (cinq minutes au maximum).

Document de catégorie I

Projet de déclaration de Belgrade sur la biodiversité (ECE/BELGRADE.CONF/2007/15)

Documents de catégorie II

Rapport concernant l'état de l'application de la Résolution de Kiev sur la biodiversité: réalisations, défis et actions futures pour atteindre les objectifs Biodiversité 2010 à l'échelle paneuropéenne (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/10)

Réseau écologique paneuropéen: rapport sur l'état d'avancement – message aux ministres et décideurs politiques (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/11)

Réseau écologique paneuropéen: l'état d'avancement (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/12)

La diversité biologique en Europe – maintenant! – Recommandations de l'ECO-Forum européen en faveur de la coopération paneuropéenne (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/13)

Jeudi 11 octobre 2007

Point 5. Renforcement des capacités

- a) Progrès et perspectives de la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale⁷ et de l'Initiative concernant le développement durable en Asie centrale**
Séance plénière, 9 heures-11 heures

17. La séance débutera par les observations liminaires d'un président (cinq minutes maximum), suivies de la présentation par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) du rapport d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (dix minutes maximum), et de discours d'orientation prononcés par les coprésidents du Groupe d'étude du PAE (Programme d'action environnementale pour l'Europe centrale et orientale) de l'OCDE (cinq minutes maximum par intervention).

18. Après avoir entendu les discours d'orientation, la Conférence examinera les principales conclusions du rapport (cinq minutes maximum par intervention). Le débat sera ensuite ouvert (trois minutes maximum par intervention) pour évaluer les progrès accomplis par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale dans la réalisation des objectifs de la Stratégie environnementale établie à leur intention et cerner les difficultés futures.

19. La Conférence sera appelée à statuer sur les conclusions de l'évaluation et la marche à suivre pour surmonter les principales difficultés rencontrées dans le domaine de l'environnement par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. La Conférence voudra peut-être approuver aussi les Principes directeurs pour des systèmes efficaces de permis environnementaux et se féliciter de l'Initiative concernant l'évaluation stratégique environnementale.

20. Le rapport sur la mise en œuvre de l'initiative concernant le développement durable en Asie centrale sera présenté par un ministre de l'un des pays de cette sous-région (dix minutes maximum). Le débat sera ensuite ouvert (trois minutes maximum par intervention). La Conférence voudra peut-être faire des observations sur les propositions d'action complémentaire.

Documents de catégorie I

Politiques pour un meilleur environnement – progrès accomplis par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/16)

Principes directeurs pour des systèmes efficaces de permis environnementaux (ECE/BELGRADE.CONF/2007/17)

⁷ Partenariats pour l'environnement dans la région de la CEE: Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/CEP/105/Rev.1).

*Initiative relative à l'évaluation stratégique environnementale
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/18)*

*Initiative centrasiatique pour le développement durable: progrès et perspectives
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/19)*

Documents de catégorie II

Rapport intérimaire sur les partenariats en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/14)

Progrès réalisés en ce qui concerne la modernisation de la réglementation relative à l'environnement et des systèmes de mise à exécution des normes en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/15)

*Financement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, y compris l'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant l'eau
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/16)*

*Initiative sur l'eau de l'UE – Europe orientale, Caucase et Asie centrale
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/17)*

Renforcement de la gouvernance en matière d'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale par le biais de programmes d'action locaux en faveur de l'environnement (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/18)

b) Perspectives de l'Europe du Sud-Est

Séance plénière, 11 heures-13 heures

21. La séance débutera par les observations liminaires du Président de la Conférence (cinq minutes maximum) et la présentation par le Président de l'Initiative de Belgrade (dix minutes maximum). Elles seront suivies d'un discours d'orientation du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (sept minutes maximum) et d'allocutions liminaires de ministres de pays de l'Europe du Sud-Est sur les questions jugées prioritaires pour cette sous-région, puis d'autres ministres et fonctionnaires de haut rang (cinq minutes maximum par allocution). Le débat sera ensuite ouvert (trois minutes maximum par intervention).
22. La Conférence sera appelée à prendre les décisions proposées dans les documents présentés au titre de ce point subsidiaire de l'ordre du jour.

Documents de catégorie I

*Initiative de Belgrade: amélioration de la coopération régionale en Europe du Sud-Est dans le domaine des changements climatiques – plan d'action cadre en vue des changements climatiques dans la région de l'Europe du Sud-Est et mise en place d'un centre sous-régional relatif aux changements climatiques
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/20 et Add.1)*

Documents de catégorie II

Acceptation et mise en œuvre en Europe du Sud-Est des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/19)

Investissements consacrés à l'environnement au niveau municipal en Europe du Sud-Est, 2001-2005 (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/20)

Pour un écosystème de l'Adriatique sain et productif (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/21)

Politiques de l'environnement en Europe du Sud-Est (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/22)

Protection et développement durable des régions de montagne dans l'Europe du Sud-Est (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/23)

Point 6. Partenariats

a) Politiques environnementales et compétitivité internationale: peut-on s'offrir un meilleur environnement?

Table ronde, 15 heures-16 h 30

23. La table ronde débutera par les observations liminaires d'un président (cinq minutes maximum), suivies de la présentation par le Secrétaire exécutif de la CEE des principales conclusions relatives aux politiques environnementales et à la compétitivité internationale dans le contexte de la mondialisation: défis pour les pays à faible revenu de la région de la CEE (dix minutes maximum). La discussion sera centrée sur la prise en compte des préoccupations relatives aux politiques environnementales dans les stratégies nationales de développement économique; sur les arrangements institutionnels propres à assurer un dialogue continu entre les principales parties prenantes; et sur la planification et la mise en œuvre de politiques environnementales efficaces et une intégration réussie de ces politiques (cinq minutes maximum par allocution). Ensuite, la parole sera donnée aux participants pour un débat interactif (trois minutes maximum par intervention).

Document de catégorie I

Politiques environnementales et compétitivité internationale à l'heure de la mondialisation: défis pour les pays à faible revenu de la région de la CEE (ECE/BELGRADE.CONF/2007/21)

Documents de catégorie II

Prendre en compte les questions d'environnement dans les secteurs économiques clefs en Europe et en Asie centrale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/28)

Prendre en compte les questions d'environnement dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture: progrès et perspectives en Europe orientale et en Asie centrale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/32)

b) Financement dans le domaine de l'environnement et partenariats de soutien à la mise en œuvre des politiques et programmes environnementaux

Séance plénière et table ronde, 16 h 30-19 heures

24. La séance débutera par les observations liminaires d'un président (cinq minutes maximum). Les participants à la table ronde aborderont consécutivement deux groupes de questions: le premier sera axé sur le financement dans le domaine de l'environnement; et le second sur les partenariats de soutien à la mise en œuvre des politiques et programmes environnementaux.

25. L'examen du premier groupe de questions (sous la forme d'un débat plénier) commencera par un discours d'orientation du Vice-Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) (dix minutes maximum), suivi des allocutions liminaires de ministres et de représentants de haut rang (cinq minutes maximum par allocution). Ensuite, la parole sera donnée aux participants pour un débat interactif (trois minutes maximum par intervention).

26. L'examen du deuxième groupe de questions (sous la forme d'une table ronde) débutera par des allocutions liminaires (cinq minutes maximum par allocution) de ministres et de représentants de haut rang, centrées sur les questions abordées dans les documents de catégorie I présentés au titre de ce point subsidiaire de l'ordre du jour (ECE/BELGRADE.CONF/2007/24 à 28). Ensuite, la parole sera donnée aux participants pour un débat interactif (trois minutes maximum par intervention).

27. La Conférence sera appelée à prendre les décisions appropriées proposées dans les documents de catégorie I présentés au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documents de catégorie I

*Mobiliser des ressources financières pour les priorités environnementales: recommandations pour l'avenir (ECE/BELGRADE.CONF/2007/22)**

*Participation du secteur public au Fonds d'investissement dans l'efficacité énergétique (ECE/BELGRADE.CONF/2007/23)**

Partenariat public-privé pour la réduction de la pollution de l'air causée par les véhicules à moteur au moyen de carburants sans plomb et à faible teneur en soufre (ECE/BELGRADE.CONF/2007/24)

Consommation et production viables (ECE/BELGRADE.CONF/2007/25)

Partenariats pour l'environnement et la sécurité: les conflits et l'environnement (ECE/BELGRADE.CONF/2007/26)

* Documents transférés du point 6 a) au point 6 b) comme suite à une décision prise par le Groupe de travail de hauts fonctionnaires à sa cinquième réunion (Genève, 29 août 2007).

Coopération et cadres d'action pour la protection et le développement durable des régions de montagne en Europe (ECE/BELGRADE.CONF/2007/27)

*La mise en œuvre de l'efficacité énergétique: développements et priorités⁸
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/28)*

Documents de catégorie II

*Rapport du Comité de préparation des projets à la sixième Conférence ministérielle
«Un environnement pour l'Europe» (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/24)**

*Tendances du financement dans le domaine de l'environnement en Europe orientale, dans
le Caucase et en Asie centrale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/25)**

*Tendances du financement dans le domaine de l'environnement en Europe du Sud-Est:
2001-2005 (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/26)**

*Recommandations sur le paiement des services procurés par les écosystèmes en vue de la
gestion intégrée des ressources en eau (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/27)**

*Financer l'efficacité énergétique pour atténuer l'effet des changements climatiques dans
certains pays en transition (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/4)**

*La mise en œuvre de l'efficacité énergétique: politiques et enjeux
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/29)*

*Consommation et production durables en Europe du Sud-Est, en Europe orientale, dans
le Caucase et en Asie centrale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/30)*

*Consommation et production durables en Europe du Sud-Est
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/31)*

*Faciliter la mise au point de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon
en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/5)*

Vendredi 12 octobre 2007

Point 7. L'avenir du processus

Séance plénière, 9 h 30-12 h 30

28. La séance débutera par les observations liminaires du Président de la Conférence (cinq minutes maximum). Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence sera appelée à examiner l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» et le projet de déclaration ministérielle. Une allocution liminaire sera prononcée par le Ministre de l'environnement

⁸ Sous réserve de l'approbation du Groupe de travail de hauts fonctionnaires.

du Portugal au nom de l'Union européenne (cinq minutes maximum). Ensuite, la parole sera donnée aux participants pour un débat interactif (trois minutes maximum par intervention).

29. Les ministres voudront peut-être examiner et adopter une déclaration ministérielle après avoir entendu les observations liminaires du Président à ce sujet (cinq minutes maximum).

Documents de catégorie I

Projet de déclaration ministérielle (ECE/BELGRADE.CONF/2007/L.1)

*L'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe»
(ECE/BELGRADE.CONF/2007/7)*

Point 8. Clôture de la Conférence

Séance plénière, 12 h 30-13 heures

30. Le Président de la Conférence récapitulera les résultats de celle-ci et les distribuera en tant que résumé du Président.

31. La clôture de la Conférence sera prononcée le 12 octobre 2007 à 13 heures.

Document de catégorie I

Résumé du Président (ECE/BELGRADE.CONF/2007/9)

Annexe

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE BELGRADE: PRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU PROGRAMME DES SÉANCES

«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE: CONSTRUIRE DES PASSERELLES VERS L'AVENIR»					
Évaluation et mise en œuvre		Renforcement des capacités et partenariats		La voie à suivre	
Première journée (mercredi 10 octobre 2007)		Deuxième journée (jeudi 11 octobre 2007)		Troisième journée (vendredi 12 octobre 2007)	
Heures	Point/point subsidiaire/sujet	Heures	Point/point subsidiaire/sujet	Heures	Point/point subsidiaire/sujet
09 h 00-10 h 00 10 h 00-13 h 00	1. Ouverture officielle de la Conférence (une heure) (<i>Séance plénière</i>) 2. Évaluation et mise en œuvre (trois heures) (<i>Séance plénière</i>) a) État de l'environnement et surveillance et évaluation ⁹ (une heure et demie) b) Mise en œuvre des AME et conclusions des études de performance environnementale de la CEE (une heure et demie)	09 h 00-13 h 00	5. Renforcement des capacités (quatre heures) a) Progrès et perspectives de la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de l'Initiative concernant le développement durable en Asie centrale (deux heures) (<i>Séance plénière et débat</i>) b) Perspectives de l'Europe du Sud-Est (deux heures) (<i>Séance plénière</i>)	09 h 30-13 h 00	7. L'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe» (deux heures et demie) (<i>Séance plénière</i>) Déclaration ministérielle ¹⁰ et l'avenir du processus 8. Clôture de la Conférence (trente minutes) (<i>Séance plénière</i>) Résumé du Président ¹¹
13 h 00-14 h 30	Pause déjeuner	13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner	13 h 00-15 h 00	Pause déjeuner
14 h 30-18 h 30	SÉANCES SPÉCIALES 3. Séance conjointe consacrée à l'éducation en vue du développement durable ¹² (deux heures) (<i>Séance plénière</i>) 4. Diversité biologique ¹³ (deux heures) (<i>Table ronde entre ONG et ministres</i>)	15 h 00-19 h 00	6. Partenariats (quatre heures) (<i>Deux tables rondes consécutives</i>) a) Politiques environnementales et compétitivité internationales: peut-on s'offrir un meilleur environnement? (2 heures) b) Financement dans le domaine de l'environnement et partenariats de soutien à la mise en œuvre des politiques et programmes environnementaux ¹⁴ (deux heures et demie)		

⁹ Y compris l'évaluation des eaux transfrontières dans la région de la CEE.

¹⁰ Sous réserve d'adoption.

¹¹ Pour information.

¹² Séance conjointe des ministres de l'environnement et de l'éducation qui ont adopté la Stratégie de la CEE pour l'EDD à Vilnius (mars 2005) et de ceux d'autres États membres intéressés.

¹³ Table ronde d'ONG, des ministres des États membres intéressés aux travaux du Conseil de la SPDBP et de l'ECO-Forum européen.

¹⁴ Y compris les questions de la mobilisation de moyens financiers au service des priorités environnementales et de la participation du secteur public au Fonds d'investissement pour l'efficacité énergétique, de même que les questions des partenariats entre secteurs public et privé, de l'efficacité énergétique, de la consommation et de la production durables, de l'environnement et de la sécurité, et des montagnes.